MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM) :
(Numéro attribué par l'administration)

Type de contrat : COTISATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la REGIE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la REGIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

(ICS)

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 14 EMG 593883

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : REGIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
HOTEL DE VILLE
Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33 173 GRADIGNAN Cedex

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

BANQUE : DOMICILIATION :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Mensuel

Signé à : Signature :

Le :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ
(SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la REGIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la REGIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.